



Guide des privilèges Air Canada

Résumé des changements apportés
aux privilèges Air Canada^{MD} pour la
carte Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}



Guide des privilèges Air Canada

Résumé des changements apportés aux privilèges Air Canada de la carte Visa Affaires TD Aéroplan

NOUVEAU : Une fois qu'ils sont enregistrés, les titulaires de carte supplémentaires inscrits au compte du titulaire principal de la carte Affaires¹ (titulaire de la carte TD Aéroplan dont les frais annuels sont de 149 \$) peuvent, tout comme ce dernier, profiter du premier bagage enregistré sans frais même s'ils voyagent sans le titulaire de carte principal.

► **Les titulaires de carte supplémentaires doivent enregistrer leur numéro Aéroplan à aircanada.com/liermacarte.**

Privilège	Aujourd'hui	À compter du 8 novembre 2020
Premier bagage enregistré sans frais Ne vous encombrez pas de vos bagages à l'aéroport, et économisez sur les frais d'enregistrement de bagages.	Offert uniquement au titulaire principal de la carte Affaires qui voyage au moyen d'une prime aérienne Aéroplan	AMÉLIORÉ : Le titulaire principal de la carte Affaires, les titulaires de carte supplémentaires et les compagnons de voyage (jusqu'à huit) qui figurent sur la même réservation pourront enregistrer le premier bagage sans frais (poids maximum de 23 kg/50 lb) lorsque le voyage est amorcé avec un vol d'Air Canada ² .
Laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable^{MC} d'Air Canada Détendez-vous avant votre vol.	Offert uniquement au titulaire principal de la carte Affaires qui voyage au moyen d'une prime aérienne Aéroplan	AMÉLIORÉ : Le titulaire principal de la carte Affaires obtient un laissez-passer pour chaque tranche de 10 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits), jusqu'à un maximum de quatre laissez-passer par année. Les laissez-passer peuvent être utilisés par le titulaire principal de la carte Affaires ou les titulaires de carte supplémentaires et leur invité dans certains salons Feuille d'érable d'Air Canada en Amérique du Nord s'ils ont un billet pour un vol d'Air Canada en partance le jour même ³ .
Privilège de seuil : accélérateur de qualification à un statut Aéroplan Élite Obtenez le statut Aéroplan Élite plus rapidement.	Non offert	AMÉLIORÉ : Le titulaire principal de la carte Affaires accumulera 1 000 Milles de Qualification à un Statut et un Segment de Qualification à un Statut sur chaque tranche de 5 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) ⁴ .
Enregistrement et embarquement prioritaires	Offert seulement avec une prime aérienne Aéroplan	N'est plus offert

Modalités générales et conditions préalables

Le numéro Aéroplan de la personne profitant du privilège doit figurer dans la réservation admissible, et le nom associé à la réservation de vol doit être identique à celui inscrit au profil du compte Aéroplan du voyageur. Pour que les titulaires de carte supplémentaires puissent bénéficier des privilèges, leur numéro Aéroplan doit être lié à un compte de carte de crédit valide vérifié par la banque. Vous pouvez lier votre carte à votre numéro Aéroplan au www.aircanada.com/liermacarte. Les privilèges seront activés dans les 72 heures suivant l'approbation de la carte ou le moment où le numéro Aéroplan du titulaire de carte supplémentaire est lié à la carte de crédit de ce dernier. Le titulaire principal de la carte Affaires et les titulaires de carte supplémentaires ne profiteront des privilèges du transporteur aérien que si leur compte est en règle au moment du départ. Les privilèges du transporteur aérien ne seront plus valides à la fermeture du compte, quelle que soit la raison de cette fermeture, ou si le titulaire change de produit de carte de crédit. L'adhésion à Aéroplan et les privilèges sont régis par les modalités du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) et par toute autre modalité d'Air Canada concernant un privilège. Ces modalités sont déterminées par Air Canada, à sa seule discrétion, et peuvent être modifiées de temps à autre.

¹ Le terme « titulaire principal de la carte Affaires » s'entend de la personne qui détient la carte Visa Affaires TD Aéroplan dont les frais annuels sont de 149 \$. Les privilèges du transporteur aérien applicables seront portés au crédit du compte Aéroplan associé au titulaire principal de la carte Affaires, tel que désigné par l'entreprise.

² Premier bagage enregistré sans frais
Le titulaire principal de la carte Affaires ou le titulaire de carte supplémentaire et jusqu'à 8 passagers figurant sur la même réservation (pour un maximum de 9 voyageurs) ont chacun droit au premier bagage enregistré sans frais (maximum de 23 kg ou 50 lb). Ce privilège est accordé uniquement lors de l'enregistrement auprès d'Air Canada pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge^{MD} ou sous la marque Air Canada Express^{MD}. Il n'est pas accordé si l'enregistrement se fait auprès d'un autre transporteur. Si l'enregistrement du premier bagage est déjà gratuit (par exemple, parce que le voyageur détient le statut Aéroplan Élite ou en raison de la classe tarifaire du billet acheté), aucun autre privilège relatif à l'enregistrement du bagage ne sera accordé. Le privilège n'est pas rétroactif et aucun remboursement ne sera versé. Des frais de service peuvent être appliqués sur tout bagage supplémentaire, hors format ou de poids excédentaire. Pour en savoir plus sur les restrictions en matière de bagage, visitez aircanada.com/bagage

³ Laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable d'Air Canada
Le titulaire principal de la carte Affaires peut recevoir un laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable d'Air Canada (un « laissez-passer ») pour chaque tranche de 10 000 \$ d'achats nets portés à son compte (moins les remboursements et les crédits) au cours d'une année de compte (soit la période de douze mois consécutifs commençant à la date de facturation des frais annuels), pour un maximum de 4 laissez-passer par année de compte par compte Aéroplan. Tous les achats nets des titulaires de carte supplémentaires seront ajoutés à ceux du titulaire principal de la carte Affaires, tant que ces titulaires de carte supplémentaires sont liés au même compte Aéroplan. Tous les laissez-passer obtenus seront déposés dans le compte dans les deux semaines suivant la date anniversaire du compte de carte de crédit. Chaque laissez-passer est valide pendant douze mois à partir de sa date d'émission. Un laissez-passer donne un accès au titulaire principal de la carte Affaires, à un titulaire de carte supplémentaire ou à un

invité accompagnant un des titulaires de carte à un salon Feuille d'érable d'Air Canada admissible (voir ci-dessous), sur présentation du laissez-passer et d'un billet confirmé, valide le jour même pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express. Les salons Feuille d'érable d'Air Canada admissibles sont uniquement ceux situés au Canada et aux États-Unis. Les salons Feuille d'érable situés dans les zones de vols internationaux d'aéroports canadiens ne sont pas admissibles. Ce privilège ne donne pas non plus accès aux Suites Signature Air Canada ni aux salons exploités par des tiers, comme les transporteurs membres du réseau Star Alliance. Tout invité entrant dans un salon Feuille d'érable d'Air Canada au moyen d'un laissez-passer doit être accompagné par le titulaire principal de la carte Affaires ou un titulaire de carte supplémentaire. Les personnes d'âge mineur qui entrent dans un salon Feuille d'érable d'Air Canada doivent être accompagnées d'un adulte ayant accès au salon. L'âge de la majorité est établi selon le territoire où se trouve le salon Feuille d'érable d'Air Canada. Le privilège ne peut être utilisé que de la manière décrite aux présentes et ne peut être transféré. L'accès aux salons est sous réserve des places disponibles. Les laissez-passer inutilisés seront automatiquement annulés à la date où le compte de carte de crédit est fermé, ou si le titulaire de carte change de produit de carte de crédit. Toutes les conditions relatives aux salons Feuille d'érable d'Air Canada s'appliquent, et elles se trouvent à aircanada.com/salon-conditionsgenerales

⁴ Privilège de seuil : accélérateur de qualification à un statut Aéroplan Élite

À chaque tranche de 5 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) portés au compte de carte de crédit, le titulaire principal de la carte Affaires recevra 1 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS) et un Segment de Qualification à un Statut (SQS), qui seront portés au crédit de son compte à la fin de la prochaine période de facturation du compte de carte de crédit. Le crédit s'affichera au plus tard une semaine après la date du relevé de compte de carte de crédit. Les MQS et le SQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et sont pris en compte exclusivement pour la qualification au statut Aéroplan Élite. Les MQS ne sont pas pris en compte pour le statut Million de milles. Les titulaires de carte supplémentaires ne reçoivent pas de MQS ou de SQS dans le cadre de ce privilège, mais toutes les dépenses nettes qu'ils font sont ajoutées à celles du titulaire principal de la carte Affaires, tant que ces titulaires de carte supplémentaires sont liés au même compte Aéroplan. Le titulaire principal de la carte Affaires peut obtenir un nombre illimité de MQS et de SQS durant la période de qualification au statut Élite. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent, et elles se trouvent à aircanada.com/elite-conditionsgenerales

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Pour en savoir plus sur la propriété des marques de commerce, consultez td.com/cartesaeroplan.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

